

Compte rendu réunion du conseil Municipal du 24 septembre 2013

PRESENTS: M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe, MARCHAND Franck, Adjoints,

Mme TOCHET Michèle, MM. CHALOYARD Jean-Yves, DAVID André, DUNAND Constant, GRILLET-AUBERT Pascal, GRILLET-MUNIER Ange, LACROIX Bernard, MAXIT Gérard, MICHEL Kévin, VUARAND Dominique, Conseillers Municipaux.

Procuration : M. DAVID Frédéric (procuration donnée à M. FAURIE Bruno) Madame TOCHET Michèle a été élue secrétaire de séance.

1. Le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. AFFAIRES SCOLAIRES:

A) Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire suite aux nouveaux horaires des repas depuis la rentrée scolaire 2013/2014 en vue de préparer les enfants aux nouveaux rythmes scolaires qui seront applicables l'année prochaine;

Les horaires des repas ont été modifiés sur ¾ d'heure par groupe comme suit :

- 12h à 12h45 repas des petits de l'école maternelle
- 12h45 13h30 repas des grands de l'école élémentaire Néanmoins, une réflexion sur un service unique est en cours et permettrait à tous les enfants de déjeuner dès 12h-12h15; selon la faisabilité technique (aménagement des locaux), le règlement intérieur évoluera vers un service unique.

La surveillance reste assurée par le personnel communal de la sortie des classes, pendant les repas et jusqu'à la reprise des cours.

Les prix des repas ont été maintenus inchangés pour cette année scolaire.

A ce règlement, il est joint une charte du savoir-vivre reprenant les grands principes à respecter en vie collective. En parallèle, les élus de la commission scolaire et le bureau de l'association de la Cantine envisagent de mettre en place à l'instar de ce qui existe pour la navette scolaire un carnet de « bonne conduite » ou type carnet à bons points pour inciter les enfants à respecter les règles de vie.

B) Modification du règlement intérieur pour l'accueil périscolaire :

En aout 2013, la Commune recevait un courrier de l'association de la garderie des Mouflets l'informant de son impossibilité d'accueillir en périscolaire tous les enfants de maternelle. Pour des questions de réglementation notamment liées à l'agrément d'accueil et du nombre de places disponibles, la garderie n'accueille désormais que les enfants de petite section de maternelle.

De ce fait, les parents ne pouvant rester sans mode de garde pour leurs enfants dès la fin de l'école, la Commune a décidé de mettre en place un accueil des enfants dès la moyenne section de maternelle.

- Le service est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute l'année scolaire
- Le matin de 8h à 8h30 (service très peu utilisé ; il peut être à terme supprimé)
- Le soir de 16h30 à 18h30 (automne et printemps) et à 19h (saison d'hiver)

Les tarifs sont déterminés en fonction des ressources du foyer, selon le quotient familial basé sur les calculs de la CAF, sur présentation de l'attestation de la CAF par les parents.

Les tarifs n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation cette année.

C) Adoption du règlement de l'étude surveillée

La Commune a repris la gestion de l'étude surveillée à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 ;

Cette étude est assurée par les enseignants de 16h15 à 17h15, quatre soirs par semaine dans les salles de classes de l'école élémentaire.

Un règlement intérieur a été établi pour le fonctionnement de ce service et le tarif horaire a été fixé à 1,50 € par enfant.

Une facture unique pour l'ensemble des prestations (cantine, périscolaire, étude surveillée) est adressée aux familles chaque fin de mois par le service comptabilité de la Mairie.

• De 16h15 à 16h30, la surveillance sera assurée gracieusement par le personnel communal pour tous les enfants qui ne sont pas concernés par l'étude surveillée.

D) Espace famille

Toujours soucieuse de faciliter les démarches aux usagers, la commune s'est équipée d'une plateforme informatique de planification et de gestion de toutes les inscriptions pour tous les services communaux dédiés à l'enfance. Cet espace famille accessible par internet 7j/7 et 24h/24 est sécurisé par mot de passe personnalisable et sera lancé en test avant les vacances de la Toussaint pour être effectif avant Noël. Il permettra aux familles d'inscrire, de désinscrire, de payer les services par CB.

Tous les règlements intérieurs seront donc modifiés en conséquence en intégrant ce système. Les familles seront assistées dans leurs premiers pas sur leur espace pour effectuer les démarches.

L'ensemble des règlements intérieurs ont été transmis par mail aux élus pour information.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les règlements intérieurs afférents aux services de la cantine, de l'accueil périscolaire et de l'étude surveillée.

Pour information - cycle école et cinéma

L'école primaire de châtel s'est inscrite au cycle Ecole et Cinéma pour l'année scolaire.

Pour cela, un courrier a été adressé à l'exploitant des cinémas de CHATEL avec un calendrier des séances nécessitant l'ouverture de l'établissement à châtel.

Ce cycle concerne 117 élèves des écoles de Châtel de la petite section maternelle au CM2.

Ce cycle se déroulera sur 20 séances réparties entre toutes les classes. Le principe du programme consiste à participer environ chaque trimestre à des projections de films adaptés à chaque tranche d'âge et sélectionnés au niveau national.

Compte tenu de la subvention communale attribuée depuis 2 ans dans le cadre du soutien aux cinémas de châtel et de l'article 2 de la convention prévoyant des animations au profit des scolaires de Châtel, il a été demandé à la Société des Cinémas du Chablais de ne pas faire payer les séances aux écoles.

A titre indicatif, le prix d'entrée par élève étant de 2,50 €, cela représenterait pour l'année une somme de 1172,50 €.

→ Le Conseil prend acte de cette information.

3. DEMANDE DE SUBVENTION

Sentier thématique « sur les traces des contrebandiers » - demande de subvention auprès de la fondation du Crédit Agricole et du Sénat (crédits parlementaires alloués par M. Carle).

Une note concernant le descriptif et le projet d'aménagement du sentier thématique, rédigée par le service patrimoine / culturel a été transmise aux élus.

Le sentier, basé sur des chemins déjà existants, permettrait de prolonger la visite du musée "hors les murs", grâce à des dispositifs de médiation adaptés. Les visiteurs pourraient ainsi marcher au sens propre, sur les traces des anciens contrebandiers et douaniers.

La Commune peut prétendre à une subvention auprès de la fondation du Crédit Agricole pour l'aménagement du sentier thématique « sur les traces des contrebandiers » et de manière plus large pour les projets de médiation proposés dans le cadre de la diversification de l'offre d'animation.

La Fondation peut financer jusqu'à 30 % du projet à hauteur de 30 000 €.

M. Jean-Claude CARLE, Sénateur, peut allouer jusqu'à 15 000 € de crédits parlementaires.

La Commission Patrimoine Régional du Crédit Agricole des Savoie à Annecy, par un courrier du 11 juillet 2013, a notifié son avis favorable pour transmettre la demande de partenariat au Jury national de la Fondation Crédit Agricole Pays de France, qui devrait se réunir durant le mois d'octobre.

La commission patrimoine communale, réunie le 16 septembre 2013, a validé le budget prévisionnel relatif aux projets de médiation pour un montant total de 100 030,00 € TTC sur 2 années, comprenant :

	Budget	Budget	
Projets de médiation	prévisionnel	prévisionnel	
	Année 1	Année 2	
Exposition temporaire (un an à partir de juillet)	3 250,00 €	3 250,00 €	
Sentier du contrebandier	6 200,00 €	36 850,00 €	
Espace multimédia famille – jeu quizz	0,00 €	10 540,00 €	
Travaux consultance, illustration & édition	17 010,00 €	11 930,00 €	
Impression catalogue et brochures expositions	7 500,00 €	3 500,00 €	
Total par année	33 960,00 €	66 070,00 €	
TOTAL GLOBAL	100 030,00 €		

Le plan de financement correspondant est établi de la façon suivante :

Financement	Année 1	Année 2
Recettes (topoguides, boutiques)	700,00 €	700,00 €
Subvention Pays d'Art et d'Histoire (soutien médiation)	1250,00 €	1250,00 €
Subvention Fondation Crédit Agricole		30 000,00 €
Crédits parlementaires (sénat)		15 000,00 €
Autofinancement		51 130,00 €
Coût total des projets années 1 & 2	100 030,00 €	

La Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance (2CVA) est désormais compétente en matière de médiation culturelle relative aux sites patrimoniaux inscrits au label Pays d'Art et d'Histoire, dont fait partie la vieille douane.

Ces dépenses seront donc normalement imputables au budget intercommunal si les élus communautaires le valident. Néanmoins, une subvention de ce partenaire financier étant fort probable, la Commune de Châtel porte le projet de subventionnement. Les crédits alloués seront transférés si les élus communautaires se positionnent favorablement sur le projet global de médiation.

- M. Pascal GRILLET-AUBERT ajoute que le dossier a été très bien présenté le 17 juin 2013 lors de la visite de la représentante de la Fondation du Crédit agricole, chargée du suivi des projets, accompagnée du Directeur de l'agence du Crédit Agricole d'Abondance.
- M. Franck MARCHAND, (Président de la commission patrimoine) précise que dans le cadre des journées du patrimoine, des personnes lui ont adressé des félicitations pour l'aménagement de la Chapelle de Très-les Pierres, et ont formulé le souhait que cet édifice soit ouvert plus souvent au public.
- M. Bernard LACROIX a proposé de faire installer une grille à l'intérieur protégeant l'autel.
- → A l'unanimité, le Conseil approuve le plan de financement pour les projets de médiation de la Vieille Douane et sollicite une subvention auprès de la Fondation du Crédit Agricole et auprès de M. Jean-Claude CARLE, Sénateur, au titre des crédits parlementaires pour ces projets.

4. PERSONNEL COMMUNAL:

- A) Propositions de création de postes :
 - a) Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet recrutement par voie de mutation d'un agent pour assurer les fonctions de maçon, (poste vacant depuis 3 ans) sa mutation sera effective à compter du 20 novembre 2013.
 - b) Technicien territorial à temps complet pour le recrutement en CDD d'un an à compter du 16 septembre 2013, l'agent qui a effectué un stage de fin d'année d'études depuis le 29 avril 2013, dans le cadre de sa licence professionnelle « traitement des eaux ». Il occupera le poste de responsable du service eau & assainissement Ce recrutement intervient suite à l'offre d'emploi diffusée en février pour le recrutement d'un Technicien spécialisé, restée infructueuse.
 - c) Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour le recrutement sous contrat d'un an à compter du 1^{er} décembre 2013, d'un agent déjà en poste depuis juin 2013, pour occuper les fonctions d'assistant menuisier sous la direction d'un agent titulaire affecté à ce service.
 - M. le Maire rappelle que le service de l'eau a un rôle très important et qu'en collaboration avec le Directeur des Services Techniques, ses missions et ses efforts sont orientés sur le contrôle des fuites d'eau ; il indique également que le Directeur des Services Techniques lors d'un entretien a mentionné que les équipes étaient bien constituées et qu'il veillait à leur bon fonctionnement en assurant un suivi et un recadrage des agents si nécessaire.
 - → A l'unanimité, le Conseil accepte la création des postes proposés.
- B) Demande de stage formation au CAP Petite Enfance 2ème année (par correspondance) à l'école maternelle durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2013/2014 l'agent concerné ayant effectué son stage de 1^{ère} année l'an dernier dans ce même établissement scolaire, un avis favorable a d'ores et déjà été donné à cette demande avec la nécessité aussi d'être en renfort sur les temps hors scolaires autant que de besoin (sieste des petits de maternelle, périscolaire...).

Ce stage sera effectué sur la base de 8 h par jour pendant 4 jours par semaine. Selon la réglementation en vigueur, une gratification d'un montant mensuel minimum égal à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (23,00 €), soit un montant de 436.05 €, exonéré de cotisations, doit être versé au stagiaire pour tout stage d'une durée supérieure à 2 mois.

→ M. DAVID André concerné par cette affaire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la conclusion de la convention de stage avec l'organisme de formation et l'attribution de la gratification proposée.

C) Renouvellement adhésion au service de Prévention des Risques Professionnels

La Commune adhère au service Prévention des Risques professionnels (PRP) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie. Cette mission consiste en une visite d'inspection annuelle des locaux et lieux de travail, assortie de conseils et propositions visant à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail ainsi que la prévention des risques.

La Convention d'adhésion en cours de validité s'est terminée fin décembre 2012 (courrier de reconduction reçu le 22/07/2013). Il convient de délibérer pour reconduire cette adhésion à compter du 1^{er} Janvier 2013, pour une durée de 3 ans.

Le coût de l'adhésion au service PRP correspond à une charge patronale calculée sur la masse salariale, au taux de 0,27 %.

A titre indicatif, cette cotisation s'est élevée à 3 545,28 € pour 2012.

→ A l'unanimité, le Conseil accepte le renouvellement de l'adhésion au service de Prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013.

D) Recrutement de 2 maîtres-nageurs pour la natation scolaire en décembre 2013

La Commune envisage de solliciter à nouveau les Chalets d'Angèle, résidence de Tourisme équipée d'une piscine pour l'organisation du cycle de natation scolaire, qui se déroulerait durant la période du 2 au 13 décembre 2013.

Pour cela, il est nécessaire de prévoir le recrutement de 2 maîtres-nageurs pour les leçons de natation. Les maîtres-nageurs recrutés seront rémunérés sur la base de 20 € nets par heure, en fonction du nombre d'heures effectuées.

Par ailleurs, la Commune devra signer une convention tripartite de mise à disposition de l'équipement avec l'exploitant de la résidence et avec l'académie pour l'organisation des cycles selon les normes.

→ A l'unanimité, le Conseil accepte de recruter 2 maîtres-nageurs pour assurer la natation scolaire pendant une période de 15 jours au mois de décembre 2013 selon les conditions de rémunération proposées et autorise le Maire à signer la convention tripartite exposée ci-dessus.

5. ADMINISTRATION GENERALE - Cautionnements bancaires

Comme chaque année, il est nécessaire de constituer deux cautionnements bancaires pour l'exportation des déchets vers l'usine d'incinération de la SATOM pour :

- le transport et le traitement des déchets ménagers et encombrants,
- le transport et de traitement des bois usagés.

Ceci, afin de répondre aux attentes de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en matière d'exportation des déchets vers la SATOM de Monthey en Suisse (article 6 du règlement européen n° 1013-2006 du 14 juin 2006 et à l'arrêté ministériel du 13 juillet 2011 relatif aux garanties financières dans les transferts transfrontaliers de déchets).

Ces cautionnements bancaires seront à contracter dans la limite d'un total de 15 000 € T.T.C Les conditions tarifaires pour l'établissement de ces actes par le Crédit agricole des Savoie sont les suivantes

- Frais de commission : 1,50 % du montant de la caution (15 000 X 1.5 % = 225 € maximum)
- Frais de dossier : 60 €

Pour information : en 2012, les frais de cautionnement se sont élevés à 222,72 €.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise la passation des cautions nécessaires à l'exportation des déchets selon les conditions précitées, valables à compter du 1er janvier 2014.

6. MARCHES PUBLICS

Information sur la procédure en cours concernant le marché de transport des ordures ménagères, encombrants, bois usagés sur le site d'incinération de la SATOM – Suisse Le précédent marché arrivant à échéance le 31 décembre 2013, une consultation a été lancée le 3 septembre 2013, sous forme d'appel d'offres européen, avec une date limite de remise des offres au 14 octobre 2013.

Le marché est à bons de commande, valable 1 an à compter du 1^{er} janvier 2014, reconductible 3 fois par année civile (jusqu'au 31/12/2017).

Les prestations seront réglées suivant des prix unitaires, qui seront appliqués aux quantités réellement exécutées :

Prestations	Nombre de rotation estimé annuellement 94	
Transport d'une benne (ampirol) d'ordures ménagères compactées.		
Transport d'une benne (ampirol) de bois non-compactés	15	
Transport d'une benne (ampirol) d'encombrant non-compactés.	15	
Transport de 2 bennes type ampirol	38	

→ Le Conseil prend acte de la procédure lancée pour la consultation relative au marché de transport des ordures ménagères, encombrants et bois usagers en vue de la passation du marché qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

7. URBANISME

- A) Modification simplifiée n° 1 du PLU réajustement des conditions d'ouverture à l'urbanisation de l'orientation d'aménagement n° 4 « Sous Les Vorres »
 - M. le Maire donne lecture de la note de présentation rédigée par M. CONDEVAUX Stéphane du service urbanisme, précisant les motivations de cette modification :
 - Il existe dans la rédaction du document une incohérence sur les conditions d'ouverture à l'urbanisation des sous-secteurs contenu dans l'orientation d'aménagement n° 4 « Sous les Vorres » précisant que « l'ouverture à l'urbanisation devra commencer par la totalité de l'un des secteurs » et « il n'est pas fixé de conditions de déblocage par secteurs »
 - Cette rédaction, impliquant une urbanisation globale du secteur, impose aux différents propriétaires fonciers de déposer simultanément des permis de construire. Dans les faits, cette disposition ne semble pas réalisable et bloque à l'heure actuelle tout projet dans la zone.
 - Il est proposé, comme présenté lors de la commission d'urbanisme du 10 septembre 2013, de modifier la rédaction de cette orientation d'aménagement en appliquant les mêmes conditions d'ouverture à l'urbanisation que celles définies dans l'orientation d'aménagement n° 3 du Jardy », stipulant que :
 - √ l'ouverture à l'urbanisation devra commencer par le secteur 1
 - √ l'urbanisation du secteur 2 ne pourra se faire qu'une fois l'urbanisation du secteur 1 réalisée
 - ✓ Il n'est pas fixé de conditions de déblocage.
 - M. CONDEVAUX Stéphane précise que cette modification fera l'objet d'une publication dans les journaux, sur les panneaux lumineux et d'une mise à disposition du dossier au public durant la période du 21 octobre au 22 novembre 2013.
 - → M. Franck MARCHAND, concerné par cette affaire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte de prescrire la modification simplifiée n° 1 du PLU concernant le réajustement des conditions d'ouverture à l'urbanisation de l'orientation d'aménagement n° 4 – Sous les Vorres » et valide les modalités de mise à disposition du dossier au public.

B) Projet de l'Ecole du Ski Français pour l'aménagement de la zone « débutants enfants » à Près-la-Joux.

L'Ecole du Ski Français de Châtel a établi une note de présentation du projet pour l'aménagement de la zone « débutants enfants » concernant la création du Club PIOUPIOU à Près-la-Joux, en remplacement du Club PIOUPIOU au Village des Marmottons.

Ce projet a été étudié par l'ESF dans le cadre des besoins touristiques et logistiques, permettant de regrouper les points de rendez-vous afin d'éviter la dispersion familiale et faciliter l'accès; ces attentes des clients ressortent des enquêtes réalisées, dont celle concernant le label Famille Plus.

Les besoins techniques comprennent :

- L'aménagement du terrain
- L'équipement de remontées mécaniques : 1 tapis et 2 fils neige
- La construction d'un chalet équipé pour l'accueil des enfants d'une superficie de 200 à 300 m²
- Le terrain convoité étant un terrain communal, il sera nécessaire de trouver le meilleur montage juridique préservant au mieux l'intérêt général (vente du terrain, bail emphytéotique, construction par la commune et mise en Délégation de Service Public avec mise en concurrence...le montage sera étudié dans une 2^{nde} phase).
- M. le Maire précise que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'accueil en zone de tourisme résultant d'une attente des clients et qu'actuellement l'ESF dispose de 3 sites (rassemblement à Super-Châtel, pôle « débutants » à Prés-la-Joux pour les 5 − 8 ans, club PIOU-PIOU au village des Marmottons); ce projet d'aménagement public nécessitera une réflexion du Conseil sur le mode d'exploitation.

Les Conseillers ont exprimé leurs avis en ce qui concerne différents points, à savoir :

• <u>Dispersion des secteurs pour l'accueil des enfants</u> :

- ✓ M. Jean-Yves CHALOYARD (activités décentralisées sur Châtel),
- ✓ M. Gérard MAXIT (remarques de clients de navettes sur les secteurs dispersés)

• La saturation du site de Près-la-Joux :

- ✓ Mme Michèle TOCHET (projet intéressant, mais le lieu ne convient pas)
- ✓ M. Pascal GRILLET-AUBERT- (le principe de l'accueil PIOU-PIOU est satisfaisant, mais le site de Près-la-Joux est déjà saturé)

• Problèmes de stationnement à Prés-la-Joux :

- ✓ M. André DAVID (dépose des enfants par les parents)
- ✓ M. Jean-Yves CHALOYARD (stationnement des véhicules des parents qui attendent les enfants)

• Problèmes de transport et circulation dans le secteur de Prés-la-Joux :

- ✓ M. Ange GRILLET-MUNIER (mise en place d'une navette par l'ESF pour le transport des clients vers Prés-la-Joux et éviter l'utilisation de véhicules) –
- ✓ M. Michèle TOCHET (secteur de Près-la-Joux engorgé pendant les vacances de février surpopulation dans les navettes) –
- ✓ M. Pascal GRILLET-AUBERT (problème de circulation en raison de l'affluence en période de forte fréquentation).

Club PIOU-PIOU à Super-Châtel :

- ✓ Mme Michèle TOCHET (envisager l'implantation du club PIOU-PIOU à Super-châtel) –
- ✓ M. Gérard MAXIT (interrogation sur l'existence d'une telle structure à Super-Châtel).

Répartition de la clientèle ESF :

✓ M. Philippe CHARBONNEL (la clientèle est répartie environ 55 % à Près-la-Joux et 45 % à Super-châtel – le club PIOU-PIOU (enfants de 3 à 5 ans) restant dans un périmètre délimité).

Prise en compte de la piste existante d'accès depuis les parkings :

✓ M. Kévin MICHEL (interrogation sur le maintien de la piste)

✓ M. Stéphane CONDEVAUX (réflexion à mener sur la globalité du terrain, construction passerelle sur la Dranse....)

Démarche de satisfaction du client / accès :

✓ M. Jean-Yves CHALOYARD (démarche résultant d'une enquête de Famille PLUS) -

✓ M. Philippe CHARBONNEL (accès plus facile à Près-la-Joux plutôt qu'à Super-Châtel

pour amener les enfants) -

✓ M. le Maire (facilité pour la dépose des enfants en front de neige sur le secteur de Près-la-Joux - la réflexion va dans le sens de la satisfaction du client suite aux remarques formulées dans le cadre du label famille PLUS) -

Accès par la Liaison Super-Châtel - Linga:

✓ M. Bruno FAURIE (plus de facilité pour les clients à venir à Super-Châtel avec la liaison)

Projet de garderie -

✓ Mme Michèle TOCHET (des demandes ont été formulées pour cette structure)

✓ M. Jean-Yves CHALOYARD (possibilité d'envisager une structure garderie associée

au projet de l'ESF)

✓ Mme ARVIS – Directrice Générale des Services (remarque sur l'aspect juridique concernant un projet mixte avec une Délégation de Service Public (DSP) pour l'apprentissage du ski et une garderie saisonnière)

✓ M. le Maire (observation sur l'implantation d'une garderie excentrée avec le risque de

poser des problèmes de sécurité)

Interrogation sur l'ouverture de la DSP pour les autres écoles :

Mme Michèle TOCHET (les autres écoles vont demander également la possibilité de déposer un projet pour leur structure)

✓ M. Bernard LACROIX (demande d'une école pour un projet de construction à Près-la-

✓ M. Jean-yves CHALOYARD (projet adapté à la structure de l'école)

Montage juridique du dossier : durée /protection de la Commune et du délégataire

✓ Mme Michèle TOCHET – (durée de location, dépose du permis de construire, possibilité de construction sur un terrain communal) –

✓ M. Kévin MICHEL (interrogation sur le pétitionnaire du permis de construire, la Commune ou l'ESF - question juridique si changement de la raison sociale de

l'exploitant) -

- ✓ M. le Maire (si la construction est réalisée par la Commune, cela implique une mise en délégation de Service Public relevant d'un principe très encadré avec un cahier des charges, qui prévoit l'objet de la délégation, la durée de location, la clause sur les biens de retour en fin de délégation, l'entretien des installations à la charge de l'exploitant, avec la possibilité aux candidats potentiels de retirer un dossier et de répondre au cahier des charges)
- > Suite à ce débat, M. le Maire invite le Conseil à prendre position sur la poursuite de ce projet et à engager une réflexion sur le mode d'exploitation à adopter.
- ightarrow A la majorité, (5 abstentions : Bernard LACROIX, Ange GRILLET-MUNIER, Pascal GRILLET-AUBERT, Constant DUNAND, Kévin MICHEL, et 1 voix contre le lieu à Prés-la-Joux (Michèle TOCHET), le Conseil accepte que l'Ecole du Ski Français continue de travailler sur le projet d'aménagement de la zone « débutants enfants » à Prés-la-Joux.

C) Projets d'aménagements de logements pour les travailleurs saisonniers.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 5 juin 2013 sur la problématique du logement des travailleurs saisonniers, les services de l'Etat ont décidé d'organiser une réunion par arrondissement afin d'identifier les besoins en fonction des projets présentés;

Cette réunion est prévue le 25 septembre 2013 à 17 h 30 à la Sous-Préfecture de Thonon.

Préalablement à cette réunion, une note de présentation a été rédigée par le service urbanisme et transmise à M. le Préfet et ainsi qu'aux services de l'Etat concernant les projets d'aménagements de logements pour les travailleurs saisonniers à Chatel.

L'Etat est prêt à s'engager auprès des bailleurs locaux pour les aider à financer des constructions destinées à l'accueil des travailleurs saisonniers.

A la suite des différentes rencontres, et après une sélection opérée par les services de l'Etat (en fonction des meilleurs dossiers basés sur l'opportunité, la faisabilité technique, le coût, le montage financier etc...), les projets pourront être financés en partie par l'Etat et être réalisés.

Les projets potentiels présentés par la Commune de Châtel concernent :

- La Maison familiale « Là-haut
- Le centre de vacances « Bois Colombes »
- ✓ M. le Maire précise que pour le moment le prix de vente de ces établissements n'est pas négocié et que lors de la réunion, les dossiers complets seront retenus. Les aides sont très encadrées s'agissant de logements aidés et les loyers sont plafonnés.
- ✓ M. Kévin MICHEL demande s'il y a un choix qui sera fait.
- ✓ M. Stéphane CONDEVAUX précise que les projets seront retenus en fonction des besoins et que les socio-professionnels sont intéressés.
- ✓ M. Gérard MAXIT dit que cela doit rester pour loger des saisonniers.
- ✓ M. le Maire précise que ces logements concernent le travail de courte durée.
- ✓ Les élus demandent la transmission du compte rendu de la réunion en sous-préfecture avec les services de l'Etat.
- → A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable de principe sur les projets d'aménagements présentés pour les logements des travailleurs saisonniers.

8. PISTE DE RETOUR DU LINGA - DEFRICHEMENT

Nouvelle demande d'autorisation de défrichement à faire au nom de la Commune sur l'emprise des parcelles communales pour la réalisation de la piste de retour du Linga par la SAEM « Sports et Tourisme ».

Par délibération du 9 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé la SAEM « Sports et Tourisme » :

- à réaliser les travaux nécessaires au réaménagement de la piste bleue de la Leiche sur les parcelles communales cadastrées B 1557 – B 1787 – B 445 – B 1176 – A 868 – A 839
- à procéder aux défrichements des emprises à réaménager.

Par courrier du 23 août, l'ONF a demandé de prendre une nouvelle délibération s'agissant de parcelles forestières relevant du régime forestier propriété de la Commune de CHATEL, compte tenu que la demande de défrichement doit nécessairement être présentée par le propriétaire communal.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à formuler la demande de défrichement au nom de la Commune sur les parcelles forestières concernées.

9. INFORMATIONS des actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire

A) Présentation des décisions relatives à :

a) L'adoption de divers tarifs :

- > La modification des tarifs des articles de la boutique de la « vieille douane »
- > Les tarifs pour la vente du livre sur l'histoire du tourisme à Châtel « sur les pas des pionniers » :

Editions	Tarifs à l'unité
Coffret 2 tomes – couverture souple	50,00 €
Coffret « prestige » 2 tomes couverture rigide	120,00 €
Prix de lancement de l'ouvrage	45,00 €
Prix spécial aux revendeurs professionnels	45,00 €
Modification du prix de vente aux revendeurs professionnels à compter du 2 septembre 2013	35,00 €

- > Le tarif pour la vente du livre sur l'Eglise St Laurent à 15 € lors des fêtes traditionnelles (au lieu de 20 €, tarif figurant sur la couverture du livre).
- b) La passation de contrats de prêt pour les investissements (construction des ateliers municipaux) sur le budget principal :

Organismes bancaires	Montant du prêt	Durée	Taux
CREDIT FONCIER DE France	2 000 000 €	20 ans	4,17 %
CREDIT MUTUEL DU VAL D'ABONDANCE	1 500 000 €	20 ans	3,95 %

[→] Le Conseil prend acte des décisions prises.

- B) Présentation des déclarations d'intention d'aliéner traitées dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire :
 - 1) Vente d'un chalet route de Vonnes -
 - 2) Vente d'un terrain bâti route de la Béchigne.
 - → Le Conseil prend acte des déclarations d'intention d'aliéner traitées.
- C) Information sur les marchés passés en procédure adaptée (MAPA).
- 1. Fourniture d'un terminal portable pour le relevé des compteurs d'eau :

Le service des eaux était équipé jusqu'à présent d'un terminal portable permettant au releveur de compteurs d'effectuer la relève en mode manuel et à distance par radiofréquence de l'ensemble de son parc compteurs (1678 compteurs répartis sur 14 tournées). Celui-ci ne pouvait plus fonctionner avec l'évolution du système informatique actuel en place.

Aussi, il a été décidé de le remplacer par un nouveau terminal compatible avec le système l'informatique actuel et profiter de cette acquisition pour avoir un matériel qui fonctionne en multi-protocoles en radio à distance pour toutes marques de compteurs d'eau (l'ancien ne pouvait fonctionner qu'avec une marque de compteurs).

La Commune peut ainsi consulter et mettre en concurrence plusieurs fournisseurs de compteurs équipés de radio pour être relevés à distance.

Une seule offre déposée par la Société DIOPTASE pour un montant de 8 203.36 € TTC.

→ Le Conseil prend acte du marché passé.

2. <u>Reprise des collecteurs EP et renforcement du réseau d'eau potable sur RD228 et route de la Béchigne :</u>

Par délibération du 9 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés concernant 2 lots pour un montant maximum de 573 000 € HT.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Lot 1: Eaux Pluviales et AEP sur RD228:

- Il s'agit des travaux permettant la mise aux normes de l'actuel collecteur d'eaux pluviales qui est sous dimensionné par rapport aux besoins nécessaires.
- Les travaux d'adduction d'eau potable consistent au remplacement et au renforcement de la conduite pour améliorer la défense incendie, la création de 3 poteaux incendie et la reprise de 14 branchements existants en état vétuste pour éviter les pertes sur le réseau.
- 3 entreprises ont déposé une offre.
 - L'entreprise L.E.C. TP, classée offre économiquement la plus avantageuse, a été retenue pour un montant de 383 374,00 € HT

Lot 2 : Eaux pluviales sur la route de la Béchigne :

- Création d'un collecteur pour récupérer les eaux pluviales du secteur de la Béchigne sur un linéaire de 150 ml.
- 2 entreprises ont déposé une offre.
 Le groupement d'entreprises M.C.M./RUBIN Joël, classé offre économiquement la plus avantageuse, a été retenu pour un montant de 61 530,00 € HT
- → Le Conseil prend acte des marchés passés.

INFORMATIONS DIVERSES:

M. le Maire fait part :

- Du courrier adressé au Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance concernant le report de la décision au printemps 2014 sur le transfert de la compétence déchets à la 2CVA.
- De l'exercice de secours dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui s'est déroulé le 18 septembre 2013 sur le territoire de la Commune en collaboration avec le SDIS.
- De l'avancement du dossier de la liaison inter domaine: une réunion avec les services de l'état est organisée le 2 octobre 2013 pour faire le point sur la bonne instruction du dossier, un courrier a été adressé au Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour la nomination d'un commissaire enquêteur, les propriétaires concernés par les servitudes de passage et la piste de retour ont été contactés.
- De l'avancement du chantier du centre aquatique qui respecte les délais du planning des travaux.
- De la reprise par une filiale de la SAEM Sports et Tourisme de Châtel de l'exploitation des remontées mécaniques de Télétorgon SA, compte tenu de l'intérêt pour ce secteur relié à son domaine de super-Châtel et La Chapelle d'Abondance au milieu des Portes du Soleil.

La séance a été levée à 22 heures 15.

